

Comice agricole de Lille

Présidence de M. HELLIN

Séance du 29 octobre 1881.

Correspondance. M. Nord, A. M. Le président du Comice, annonçant qu'il a insisté auprès de M. le Ministre de l'Agriculture pour la mise à exécution de la nouvelle loi sur la police sanitaire des animaux...

NAVIGATION. — Par arrêté du préfet du Nord, sont rapportées, à dater du 31 décembre 1881, toutes les autorisations de circulation avec chevaux et voitures, sur les digues des canaux et rivières navigables du département, accordées jusqu'à ce jour.

De nouvelles autorisations, conformes aux prescriptions de l'administration supérieure, seront accordées à ceux qui en feront la demande, accordées jusqu'à ce jour.

Dimanche, vers cinq heures du matin, le brigadier du poste de la douane de Watrelles procédant à la visite d'une cavalerie attelée d'un cheval, a reçu sur la tête un violent coup de bâton qui l'a renversé sur la chaussée où il a eu la jambe fracturée par une roue du véhicule.

Deux ouvriers mécaniciens de Tourcoing, nommés Larivière, rue de l'Industrie et Oscar X..., étaient occupés à réparer une machine à vapeur verticale, dans l'atelier de M. Deschamps, retardeur, rue du Mont-au-Croissant.

Le travail terminé ils essayèrent de relever la machine, mais ils avaient trop compté sur leurs forces. Malgré leurs efforts la machine glissa et s'échappa des mains de l'un d'eux qui fut coupé l'auriculaire de la main droite tranché net à la deuxième phalange.

Le Nord Artiste avait parlé de la démolition prochaine de la ferme de Lanoy ou fut signé, par Louis XIV, en 1667, le traité de la reddition de Lille.

Le blessé a été transporté d'urgence à l'hôpital St-Sauveur. Hier matin, on put enfin l'interroger et il raconta qu'il était allé chercher un chargement de bois au quai de la Bassin-Deuil, et que rentrant avec ce chargement de bois, il avait voulu ranger sa voiture près de l'endroit où le déchargement devait avoir lieu, et était tombé de son siège. L'attelage s'élançant remis en marche, la roue lui passa sur la jambe.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE. — La rentrée des Facultés catholiques aura lieu aujourd'hui. La messe du Saint-Esprit sera célébrée à huit heures, dans la chapelle de l'hôtel académique, boulevard Vauban, 56, (entrée par la rue François Baes).

POSTES. — Par décision du ministre des postes et des télégraphes, en date du 21 octobre 1881, a été autorisée la création d'une boîte de 4e classe dans la commune de Lestrem (Pas-de-Calais).

VOLONTARIAT. — Les candidats au volontariat seront admis à choisir leur corps dans l'ordre du numéro qui leur est échu au tirage qui sort effectué vendredi à la Préfecture.

PEINE DISCIPLINAIRE. — Par arrêté préfectoral en date du 25 octobre, pris sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie, Directeur de l'enseignement primaire du Nord, la peine de mort prononcée a été infligée à M. Collyer, instituteur adjoint à Avesnes, pour avoir usé de punitions corporelles envers un des enfants confiés à ses soins.

LE TYPHUS ET LES TRAMWAYS. — L'Etat sanitaire des chevaux de la Compagnie des tramways du dépôt de la Justice s'est amélioré.

COMMUTATION DE PEINE. — Par décret en date du 19 octobre, le Président de la République a commué en dix années de travaux publics, la peine de mort prononcée, le 10 septembre dernier, par le conseil de guerre séant à Lille, contre le canonnier Perreau, du 27e régiment d'artillerie, pour voies de fait et tentative de voies de fait envers un de ses supérieurs, l'occasion de son service.

NOMINATIONS. — M. Friren, capitaine au 8e de ligne est nommé chef de bataillon au 110e de même arme.

M. Bablon, capitaine au 46e de ligne est nommé chef de bataillon au 43e de même arme.

M. Carmojoanne, capitaine au 5e de ligne est nommé chef de bataillon au 1er de même arme.

M. Glises, chef de bataillon, chef de génie à Valenciennes, est nommé lieutenant-colonel.

Gendarmerie. — M. Probat, chef d'escadron nouvellement promu et placé à Arras.

M. Coutin, capitaine nouvellement promu passe à Douai, en remplacement de M. Mandouqui qui va à Nevers.

M. Bessard, maréchal-des-logis, chef des dragons, est désigné pour être envoyé à l'école de Saumur, en qualité d'élève-officier.

L'Avenir annonce que tous les députés du Pas-de-Calais se rendront demain vendredi matin, au ministère de la guerre à l'effet de demander au général Farre l'abaissement à 1,300 points du minimum exigé des candidats à l'engagement conditionnel.

Deux ouvriers mécaniciens de Tourcoing, nommés Larivière, rue de l'Industrie et Oscar X..., étaient occupés à réparer une machine à vapeur verticale, dans l'atelier de M. Deschamps, retardeur, rue du Mont-au-Croissant.

Le travail terminé ils essayèrent de relever la machine, mais ils avaient trop compté sur leurs forces. Malgré leurs efforts la machine glissa et s'échappa des mains de l'un d'eux qui fut coupé l'auriculaire de la main droite tranché net à la deuxième phalange.

Le Nord Artiste avait parlé de la démolition prochaine de la ferme de Lanoy ou fut signé, par Louis XIV, en 1667, le traité de la reddition de Lille.

Le blessé a été transporté d'urgence à l'hôpital St-Sauveur. Hier matin, on put enfin l'interroger et il raconta qu'il était allé chercher un chargement de bois au quai de la Bassin-Deuil, et que rentrant avec ce chargement de bois, il avait voulu ranger sa voiture près de l'endroit où le déchargement devait avoir lieu, et était tombé de son siège. L'attelage s'élançant remis en marche, la roue lui passa sur la jambe.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE. — La rentrée des Facultés catholiques aura lieu aujourd'hui. La messe du Saint-Esprit sera célébrée à huit heures, dans la chapelle de l'hôtel académique, boulevard Vauban, 56, (entrée par la rue François Baes).

POSTES. — Par décision du ministre des postes et des télégraphes, en date du 21 octobre 1881, a été autorisée la création d'une boîte de 4e classe dans la commune de Lestrem (Pas-de-Calais).

VOLONTARIAT. — Les candidats au volontariat seront admis à choisir leur corps dans l'ordre du numéro qui leur est échu au tirage qui sort effectué vendredi à la Préfecture.

PEINE DISCIPLINAIRE. — Par arrêté préfectoral en date du 25 octobre, pris sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie, Directeur de l'enseignement primaire du Nord, la peine de mort prononcée a été infligée à M. Collyer, instituteur adjoint à Avesnes, pour avoir usé de punitions corporelles envers un des enfants confiés à ses soins.

LE TYPHUS ET LES TRAMWAYS. — L'Etat sanitaire des chevaux de la Compagnie des tramways du dépôt de la Justice s'est amélioré.

COMMUTATION DE PEINE. — Par décret en date du 19 octobre, le Président de la République a commué en dix années de travaux publics, la peine de mort prononcée, le 10 septembre dernier, par le conseil de guerre séant à Lille, contre le canonnier Perreau, du 27e régiment d'artillerie, pour voies de fait et tentative de voies de fait envers un de ses supérieurs, l'occasion de son service.

NOMINATIONS. — M. Friren, capitaine au 8e de ligne est nommé chef de bataillon au 110e de même arme.

M. Bablon, capitaine au 46e de ligne est nommé chef de bataillon au 43e de même arme.

M. Carmojoanne, capitaine au 5e de ligne est nommé chef de bataillon au 1er de même arme.

peine de cinq ans de réclusion, à la dégradation militaire et à vingt ans de surveillance de la haute police, pour vol qualifié au préjudice d'un militaire.

Exposition. — Voici la liste de nouvelles acquisitions faites à l'Exposition. Vente nouvelles: Nos 664. Gosselin. La lande de Varangeville. Acheté par M. A. Descamps-Crespel.

160. Holdoux. La démolition du beffroi de Lille. Acheté par le Musée d'archéologie.

376. Carson. A midi, à Tivoli. Acheté par M. Leroy-Crépeux.

413. César de Cock. La Vanne, même acheteur.

453. Deisau. La mare aux ifs. Acheté par M. Mathieu.

1202. Thomas. Huitres et Crevettes Acheté par M. Demazières.

233. Pierre. Cabanane. Les italiens à Paris. Acheté par M. Dubouché.

812. Laulze. Une halte (eau forte). Acheté par M. X.

763. Jacomin. Le Duc. Acheté par M. C. M. X.

1202. — Segé. Soudo couchant en Brie. Acheté par M. Dawaloyne.

1337. Viola. Pensées. Acheté par M. Demazières.

7. Accord. Les deux placets. Acheté par M. X.

238. Léon Caille. Après le travail. Id.

281. Cézire. Un fumeur, époque Louis XIII. Id.

NOUVELLES ARTISTIQUES. — La direction du Grand-Théâtre de Lille vient de faire afficher en ville, l'avis suivant: « Les Comédies d'Hoffmann, opéra en 4 actes et 5 tableaux, qui sera représenté prochainement au Grand-Théâtre, est une œuvre de M. Hoffmann, ex-président de la direction du Théâtre-Royal de Vienne et du Grand-Théâtre de Lille.

« Le troisième acte, qui ne se joue pas à Paris, a été entièrement rétabli et le dernier acte se compose de 2 tableaux.

« La mise en scène, les costumes et la distribution de la pièce aux artistes, ont été réglés par les auteurs et les éditeurs, MM. Choudens, père et fils.

En résumé, M. A. Fiqueta 394 voix de moins qu'il y a dix mois. Le scrutin est nul.

BOULOGNE. — On termine en ce moment à la Ripée un canal de 5 mètres 30 de longueur sur une largeur de 1 mètre 30. Il ne s'agit pas d'un canal d'irrigation, de culture, destiné à coopérer au triomphe d'un champion. Le canal en question sera ponté et muni d'une machine à vapeur électrique. Ce canal va être transporté à Boulogne, où aura lieu le lancement, car le but de M. Tellier, le constructeur de ce canal, est de rendre sur cette embarcation l'accomplissement de la course, en attendant qu'il l'accompagnera dans cette intéressante expédition. Comme nous ne doutons pas que cette expérience réussisse, M. Tellier aura le premier succès d'une traversée avec un bateau mis en mouvement par l'électricité, et cette traversée sera accomplie sous les couleurs françaises, grâce à l'initiative de M. Tellier.

Tandis que notre municipalité s'occupe de l'emplacement d'une statue à notre illustre citoyen Mariette, le khédive n'oublie pas la dette de reconnaissance que l'Égypte a contractée envers la mémoire du glorieux conquérant de Champollion.

Tous les journaux ont publié, en effet, avant-hier, la note suivante: « La maison H. et G. Chaudet, frères, architectes, entrepreneurs à Clarend (Suisse), a reçu de la part du vice-roi d'Égypte, par l'intermédiaire de son architecte, M. Baudouin, au commandement du tombeau commémoratif de l'ancien ministre du khédive, Mariette-Bey.

Le monument se compose d'un magnifique sarcophage en marbre noir, lequel sera placé à la manière antique des égyptiens, c'est-à-dire à l'extrémité d'une avenue bordée de sphinx; derrière le sarcophage, se détachera un des plus anciens obélisques de l'Égypte, découvert par M. Mariette lui-même.

Le tombeau sera l'entrée du grand musée d'archéologie égyptienne, fondé au Caire par M. Mariette.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 31 octobre. — Héloïse, rue de la Cloche, 1, un, rue des Longues-Haies, cour Vromant, 86. — Pierre Duquenois, 63 ans, tisserand, rue du Tillen, maison Derville. — Pierre Dusselier, 75 ans, pensionnaire des petites sœurs, rue St-Jean, 4.

— Léon Delerue, rue St-Georges, 3. — Marie Hortensie, rue des Fabriciens, 2. — Edmond Devaux, rue de Landou, 48. — Cyrille Desloir, rue Vallon, 5, cour Lacroix. — Anna Malfoit, rue de Soibise, 5, cour Broways.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 31 octobre. — Hermance Vanbrabant, 24 ans, bobineuse, rue de la Cloche, 1, un, rue des Longues-Haies, cour Vromant, 86. — Pierre Duquenois, 63 ans, tisserand, rue du Tillen, maison Derville. — Pierre Dusselier, 75 ans, pensionnaire des petites sœurs, rue St-Jean, 4.

— Léon Delerue, rue St-Georges, 3. — Marie Hortensie, rue des Fabriciens, 2. — Edmond Devaux, rue de Landou, 48. — Cyrille Desloir, rue Vallon, 5, cour Lacroix. — Anna Malfoit, rue de Soibise, 5, cour Broways.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 12 octobre. — Henriette, rue de la Cloche, 1, un, rue des Longues-Haies, cour Vromant, 86. — Pierre Duquenois, 63 ans, tisserand, rue du Tillen, maison Derville. — Pierre Dusselier, 75 ans, pensionnaire des petites sœurs, rue St-Jean, 4.

— Léon Delerue, rue St-Georges, 3. — Marie Hortensie, rue des Fabriciens, 2. — Edmond Devaux, rue de Landou, 48. — Cyrille Desloir, rue Vallon, 5, cour Lacroix. — Anna Malfoit, rue de Soibise, 5, cour Broways.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 12 octobre. — Henriette, rue de la Cloche, 1, un, rue des Longues-Haies, cour Vromant, 86. — Pierre Duquenois, 63 ans, tisserand, rue du Tillen, maison Derville. — Pierre Dusselier, 75 ans, pensionnaire des petites sœurs, rue St-Jean, 4.

— Léon Delerue, rue St-Georges, 3. — Marie Hortensie, rue des Fabriciens, 2. — Edmond Devaux, rue de Landou, 48. — Cyrille Desloir, rue Vallon, 5, cour Lacroix. — Anna Malfoit, rue de Soibise, 5, cour Broways.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 12 octobre. — Henriette, rue de la Cloche, 1, un, rue des Longues-Haies, cour Vromant, 86. — Pierre Duquenois, 63 ans, tisserand, rue du Tillen, maison Derville. — Pierre Dusselier, 75 ans, pensionnaire des petites sœurs, rue St-Jean, 4.

— Léon Delerue, rue St-Georges, 3. — Marie Hortensie, rue des Fabriciens, 2. — Edmond Devaux, rue de Landou, 48. — Cyrille Desloir, rue Vallon, 5, cour Lacroix. — Anna Malfoit, rue de Soibise, 5, cour Broways.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 12 octobre. — Henriette, rue de la Cloche, 1, un, rue des Longues-Haies, cour Vromant, 86. — Pierre Duquenois, 63 ans, tisserand, rue du Tillen, maison Derville. — Pierre Dusselier, 75 ans, pensionnaire des petites sœurs, rue St-Jean, 4.

— Léon Delerue, rue St-Georges, 3. — Marie Hortensie, rue des Fabriciens, 2. — Edmond Devaux, rue de Landou, 48. — Cyrille Desloir, rue Vallon, 5, cour Lacroix. — Anna Malfoit, rue de Soibise, 5, cour Broways.

FAITS DIVERS

— L'INCENDIE DE L'AVENUE BOSQUET. — Un sinistre considérable a éclaté l'avant-dernière nuit, à minuit et demi, avenue Bosquet, 20, dans le café-concert Motter, à Paris.

Déjà un commencement de feu s'était déclaré vers onze heures, dans un logement dépendant du concert, et avait été éteint par les artistes. Il reprit une heure plus tard, après la fermeture. L'établissement est construit en planches recouvertes de papier goudronné, de sorte que les flammes l'eurent bientôt envahi.

Des gardiens de la paix, en tournée dans les environs, accoururent aux premières lueurs de l'incendie et abattirent immédiatement les planches de clôture en attendant les pompiers. Une fumée épaisse, se dégageant de la combustion des bois et du goudron, envahit les appartements voisins, et bientôt des fenêtres s'élevèrent et des cris s'élevèrent à se faire entendre. Les locataires des étages inférieurs purent se sauver, mais ceux des étages supérieurs, menacés par les flammes qui s'élevaient en tourbillonnant, arrivés par une brèche du nord-est, étaient sérieusement menacés.

Les gardiens Vanmausard, du quinzième arrondissement, et Richard, montèrent au sixième étage. Les flammes y avaient déjà pénétré et la fumée était si suffocante, qu'on voyait à peine s'enfoncer par une brèche du nord-est, un jeune enfant avec un sabre, Richard tomba asphyxié dans le feu. Son camarade se précipita sur lui et le redescendit dans la rue, où il reçut les soins du docteur Frébault qui s'était rendu immédiatement par l'escalier de secours. Le malade, grièvement brûlé, a été transporté à l'hôpital du Gros-Cailleur.

Le gardien Meyer, reprenant la place du blessé, acheva d'enfoncer la porte et trouva par là son voisin qui s'enfonçait dans une chambre de dix-sept ans, à demi morte de peur, qu'il descendit dans la rue sur ses épaules.

Un autre gardien, nommé Reimerling, qui se sauvait aussi par l'escalier de secours, fut surpris par un tourbillon de fumée, était tombé asphyxié sur les escaliers et avait roulé jusque dans le palier du premier étage. Elle a été ramassée par le gardien Durand, qui l'a transportée dans la rue, où des soins l'ont ramené.

Le spectacle était saisissant. Les gardiens de la paix, qui ont déployé un courage et un courage au-dessus de tout éloge, ont été récompensés de leur maison incendiée, rapportant tout au moins quelque personne arrachée à une mort certaine. On croyait tout le monde sauvé: « Ma fille ! ma fille ! » cria une femme qui s'est précipitée à demi vêtue.

Le gardien Paris, qui s'enfonçait sur le deuxième étage. Il gravit les escaliers, se dirigea à tâtons dans la fumée, visita tous les appartements et trouva enfin une petite fille âgée de dix ans, qu'il rapporta à demi asphyxiée à sa mère.

Une dame Molin, qui occupait un logement du sixième étage et qui était accablée la veille d'un enfant mort-é, alla prier sur son lit, lorsque ses cris ont attiré des voisins qui s'enfonçèrent et qui l'ont transportée à l'hospice Leprieux, rue Saint-Dominique.

Les pompes à vapeur de Passy et de la Cité sont arrivées à une heure vingt minutes sur le lieu du sinistre.

Secondées par les pompiers des postes voisins accourus à la première alarme, elles ont circonscrit le feu après deux heures de travail.

Des débris de la 39e de ligne et du 74e de ligne ont pris part au concours aux pompiers. Les dégâts sont évalués à 50,000 francs.

LE CRIME DE L'AVENUE DES CHASSEURS. — Un drame terrible s'est passé avant-hier sur l'échafaudage d'une maison en construction de l'avenue des Chasseurs, à Paris.

Les sieurs Louis, compagnon maçon, et Barré qui le servait, se trouvaient à travailler sur cet échafaudage, situé au deuxième étage. Le sieur Louis ayant fait des observations à Barré, ce dernier, pris d'un accès de rage furieuse, se précipita sur lui et chercha à le précipiter dans le vide. Une lutte terrible s'engagea entre les deux hommes.

Barré, voyant qu'il ne pourrait accomplir son devoir, se précipita dans la bachelote et frappa son compagnon de plusieurs coups sur la tête et dans les flancs. Barré était perdu, quand tout à coup le meurtrier fit un faux pas et tomba à l'envers. Le sang coula sur le sang qui perdait, le sieur Louis put profiter de ce moment et descendre sur la chaussée, où il tomba ensanglanté.

Des gardiens de la paix, qui se crisèrent à l'observation, firent transporter à l'hôpital Beaujon, le blessé, qui se trouvait de la personne de l'assassin.

DEUX DÉTECTIVES ANGLAIS ARRÊTÉS PAR LA POLICE FRANÇAISE. — Il y a, à Paris, un chef fénelien qui habite le quartier des Terres.

Il se nomme Stephens. Il est correspondant du journal The United Irishman, dont O'Donovan Rossa est le rédacteur en chef.

VARIÉTÉ

Le deux novembre

Jamais je ne donnerai à des enfants une de ces poupées articulées, perfectionnées, frisées et fardées, qu'une ficelle fait parler et qui ont les yeux en disant « maman », quand on les incline dans les bras. C'est un Normand qui a dû inventer le moyen de disposer dans leurs flancs rebondis ce soufflet, ces pipeaux fragiles dont les aspirations produisent l'appel enfantin de tous les pays. Les petites statues en carton émigrent au loin; on les exporte au Pérou, les péres, enrichis dans le commerce du guano, les achètent pour leurs filles; elles font connaître les toilettes de Paris aux femmes du Brésil; on les trouve dans les Indes vêtues à l'avant dernière mode, et les marchands esclaves de la côte de Guinée en offrent quelques-unes, le 1er janvier de leur hégire, à toute leur lignée noire; en Asie comme en Afrique, ces innombrables momies, que l'on articule et que l'on dote de la parole ne parlent réellement que le pur dialecte normand; elles ont l'accent des Scandinaves qui s'est conservé sur nos côtes du Nord-Ouest et dans le sud de l'Angleterre.

Elles n'ouvrent pas leur bouche immobile, pour dire carrément: « maman » dans notre langue gauloise et franche.

Elle bégayait: « mémé », comme tous les enfants depuis Falaise jusqu'à la ville d'Eu; c'est peut-être ce qui assure leur succès cosmopolite; ce qui leur donne plus de valeur, et qui garantit partout leur placement facile. Elles parlent la langue franque, le maltais, l'idiome que connaissent tous les matelots, c'est-à-dire le langage universel que les Normands ont créé. Dans ces sons inarticulés et incertains les enfants de toutes les latitudes croient reconnaître une langue, qu'ils soient de Dieppe ou de Calcutta.

Une petite fille frêle, pâle, faible, dont toutes les forces vitales s'étaient portées vers ce qui sert en nous d'instrument à l'intelligence et à la pensée, les aimait bien, ces poupées nouvelles et parlantes. On lui en apportait sans cesse pour ramener sur son visage incolore la rougeur de la surprise, le sourire de la joie, et son œil se ranimait quand elle avait tiré la ficelle et entendu les deux syllabes vacillantes sortir, non pas des lèvres, mais du milieu des jupes et des falbalas.

Elle tirait toujours, jusqu'au moment où le soufflet se crevait et où les yeux restaient à demi-ouverts, à moitié fermés, dans une inaction béate qui ressemblait au bien-être des morts.

Elle aimait ces poupées, mais, voulant toujours le mieux, elle leur reprochait de ne pas bien dire « maman », quoiqu'elle n'eût plus de mère. Elle cherchait à la faire répéter par ses poupées, ce mot qui plait au cœur et qu'elle n'avait jamais prononcé.

Et quand elle l'avait écouté longtemps sortir invariable de la petite machine, elle s'écriait: « Elle parle comme Jean-Pierre. Elle dit toujours: « Mémé », comme les enfants de là-bas. »

Et elle s'arrêtait; elle ne jouait plus. Elle songeait, et ses yeux, que la fièvre rendait brillants, erraient. Elle se souvenait du temps où son père la menait au bord de la mer, et où Jean-Pierre, un peu plus âgé qu'elle, lui ramassait des galets, cherchait à lui montrer comment se grée une goélette. Il la menait faire des bastions dans le sable, cueillir des moules, récolter des varechs et il ne la quittait qu'à regret, lorsque sa mère, revenue de la pêche aux crevettes, le rapela pour manger la soupe.

Un jour le médecin examina longuement la petite fille.

— Lève-toi, lui dit-il, et il l'écouta respirer.

— Tousse un peu, fit-il encore, et il mit son oreille contre elle.

Puis il étendit sa main entre les deux épaules de l'enfant et la frappa de l'autre main.

Enfin il s'arrêta et réfléchit avec une expression de tristesse qui n'était pas habituelle chez lui.

— Et que désires-tu? Veux-tu d'autres poupées?

— Non.

— As-tu envie d'un beau joujou neuf?

— Non.

— Mais, qu'est-ce qui te plairait? qu'est-ce qui t'amuserait?

— Je voudrais aller au bord de la mer, là-bas, et revoir Jean-Pierre. — Eh bien! monnez-la tout de suite à la mer; conduisez-la bien vite auprès de Jean-Pierre, dit le docteur au père qui avait les yeux rouges. Quelle aille là-bas!

Puis le docteur remonta dans son coupé et jeta un dernier regard vers la maison, comme pour dire adieu à l'enfant, tant il était sûr de ne plus la revoir.

Elle retrouva Jean-Pierre, mais il ne jouait plus sur la plage. Il allait avec son père; il était moussé et commençait à apprendre son métier. Cependant que le bateau avait été ramené au port, il courait la voir et elle était heureuse.

Elle connaissait bien le bateau; elle le distinguait de loin, même dans la brume; elle suivait la manœuvre de la grande voile noire, rapiécée d'un morceau de toile blanche, semblable à une tenture de deuil; elle battait des mains quand le fec était hissé. Elle aimait à sentir même les doigts, à regarder et à sentir même les pauvres coquilles que Jean-Pierre avait trouvées dans les filets et qu'il lui rapportait, tout imprégnés encore d'eau de mer; elle caressait à la pêche serait bonne et elle savait déjà pressentir si un grain menaçait.

Dickens a peint ce petit Dombay, mar-

Belgique

ELECTIONS COMMUNALES DE TOURNAI

Nous avons publié hier une dépêche de l'un de nos correspondants de Tournai, donnant le résultat du scrutin de ballottage pour les élections communales.

Nous apprenons aujourd'hui que le seul candidat libéral qui a été élu, ne l'a été qu'à l'UN voix de majorité.

Avis important

Les annonces légales et judiciaires des cantons de Tourcoing, insérées dans la Gazette de Tourcoing, sont reproduites dans les deux éditions du Journal de Roubaix.